

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté 18 novembre 2016 portant abrogation de l'arrêté du 12 septembre 2016 (NOR : INTJ1625155A) et portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Périgueux, de Savignac-les-Églises, de Saint-Pierre-de-Chignac, de Vergt, de Thenon et de Lalinde (Dordogne)

NOR : INTJ1632573A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

L'arrêté du 12 septembre 2016 (NOR : INTJ1625155A) portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Périgueux, de Savignac-les-Églises et de Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne) est abrogé.

Article 2

Les circonscriptions des brigades territoriales de Périgueux, de Savignac-les-Églises, de Saint-Pierre-de-Chignac, de Vergt, de Thenon et de Lalinde sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 3

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Périgueux, de Savignac-les-Églises, de Saint-Pierre-de-Chignac, de Vergt, de Thenon et de Lalinde exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Périgueux	Bassillac Boulazac-Isle-Manoire Champcevinel Chancelade Château-l'Evêque Coulounieix-Chamiers Marsac-sur-l'Isle Notre-Dame-de-Sanilhac Périgueux Trélissac	Boulazac-Isle-Manoire Champcevinel Chancelade Château-l'Evêque Coulounieix-Chamiers Marsac-sur-l'Isle Sanilhac Périgueux Trélissac
Saint-Pierre-de-Chignac	Blis-et-Born Eyliac La Douze Marsaneix Milhac-d'Auberoche Saint-Antoine-d'Auberoche Saint-Crépin-d'Auberoche Saint-Geyrac Sainte-Marie-de-Chignac Saint-Pierre-de-Chignac	Bassillac-et-Auberoche La Douze Saint-Crépin-d'Auberoche Saint-Geyrac Saint-Laurent-sur-Manoire Saint-Pierre-de-Chignac
Vergt	Bourrou Breuilh Cendrieux Chalagnac Creysensac-et-Pissot Eglise-Neuve-de-Vergt Fouleix Grun-Bordas Lacropte Saint-Amand-de-Vergt Saint-Maime-de-Péreyrol Saint-Michel-de-Villadeix Saint-Paul-de-Serre Salon Vergt Veyrines-de-Vergt	Bourrou Chalagnac Creysensac-et-Pissot Eglise-Neuve-de-Vergt Fouleix Grun-Bordas Lacropte Saint-Amand-de-Vergt Saint-Maime-de-Péreyrol Saint-Michel-de-Villadeix Saint-Paul-de-Serre Salon Vergt Veyrines-de-Vergt
Savignac-les-Églises	Antonne-et-Trigonant Cornille Couloures Cubjac Escoire Le Change Mayac Négrondes Saint-Pantaly-d'Ans Saint-Vincent-sur-l'Isle Sarliac-sur-l'Isle Savignac-les-Églises Sorges-et-Ligieux-en-Périgord	Antonne-et-Trigonant Cornille Couloures Cubjac-Auvézère-Val-d'Ans Escoire Mayac Négrondes Saint-Vincent-sur-l'Isle Sarliac-sur-l'Isle Savignac-les-Églises Sorges-et-Ligieux-en-Périgord
Thenon	Ajat Azerat Bars Brouchaud Fossemagne Gabillou La Boissière-d'Ans Limeyrat Montagnac-d'Auberoche Sainte-Orse Thenon	Ajat Azerat Bars Brouchaud Fossemagne Gabillou Limeyrat Montagnac-d'Auberoche Sainte-Orse Thenon
Lalinde	Baneuil Cause-de-Clérans Couze-et-Saint-Front Lalinde Lanquais Limeuil Liorac-sur-Louyre Mauzac-et-Grand-Castang Paunat Pezuls Pressignac-Vicq Saint-Agne	Baneuil Cause-de-Clérans Couze-et-Saint-Front Lalinde Lanquais Limeuil Liorac-sur-Louyre Mauzac-et-Grand-Castang Paunat Pezuls Pressignac-Vicq Saint-Agne

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Sainte-Alvère-Saint-Laurent-les-Bâtons Saint-Capraise-de-Lalinde Saint-Félix-de-Villadeix Sainte-Foy-de-Longas Saint-Marcel-du-Périgord Trémolat Varennes Verdon	Saint-Capraise-de-Lalinde Saint-Félix-de-Villadeix Sainte-Foy-de-Longas Saint-Marcel-du-Périgord Trémolat Val-de-Louyre-et-Caudeau Varennes Verdon